

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 14
- d'absents : 3

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq janvier

L'an deux mille vingt quatre,

Le **vendredi 5 janvier 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Sakina JAMALI; M. Sylvain SŒUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET.

Membres absents :

M. Luc PIERRET absent excusé, procuration à M. Nicolas JEANDOT

M. Gérard BASTIEN absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Hélène ASTRIC, absente excusée.

Mme Edith PAILLER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/12/2023

Date de publication et d'affichage : 06/01/2024

Objet : BP 2023 : transfert de crédits au chapitre 012 « charges de personnel »

Le Maire expose que le chapitre comptable 012 est celui dédié aux charges de personnel. Au moment du montage du budget primitif en mars 2023, des dépenses n'avait pas été prévues dont :

- GBM appelle ADS sur chapitre charge de personnel (4 000 €)
- Hausse SMIC 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2023 (1.81 et 2.19 %)
- Hausse point indice 1^{er} juillet 2023 + 1.5%
- Primes Pouvoir d'Achat accordées fin année
- Passage Evangéline de 21 à 35 h

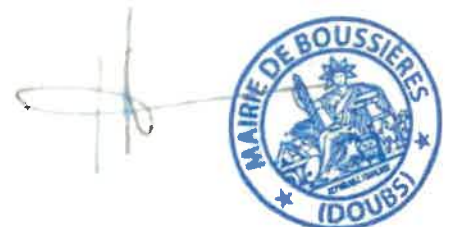
Ainsi le besoin de financement au chapitre 012 est de 15 000 €.

Afin de régulariser la situation, le Maire propose de transférer 15 000 € de l'article 60612 (Energie – Électricité) / chapitre 011 à l'article 64131 (rémunérations personnelles non titulaire) / chapitre 012.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 14
- d'absents : 1

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du cinq janvier

L'an deux mille vingt quatre,

Le vendredi 5 janvier 2024 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Pascaline FORNOT; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Éliane NUNINGER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Sakina JAMALI; M. Sylvain SEUR; M. Nicolas JEANDOT; M. Thomas MILLET.

Membres absents :

M. Luc PIERRET absent excusé, procuration à M. Nicolas JEANDOT

M. Gérard BASTIEN absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Hélène ASTRIC, absente excusée.

Mme Edith PAILLER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/12/2023
Date de publication et d'affichage : 06/01/2024

Objet : BP 2023 : transfert de crédits à l'article 65888 / chapitre 65

Le Maire expose que le chapitre 65 dédié aux « Autres charges de gestion courante » laisse apparaître un manque de crédits à hauteur de 37.03 €.

Afin de régulariser la situation, le Maire propose de transférer 40 € de l'article 60612 / chap. 011 à l'article 65888 « autres charges »

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

